



## Le SMIC dans la restauration

Par **mikagordo**, le **05/07/2012 à 19:56**

Bonjour,

J'ai une question qui me trotte dans la tête.  
Le SMIC s'applique t'il a tout les types de travail?

J'ai été embauché pour quelques moi dans un restaurant sur Paris et ce mois ci, je m'aperçois que ma paye n'est que de 948 euros ...  
Est ce normal ? Dans la restauration le SMIC n'existe pas ?

Merci pour vos éventuelles réponses.

Par **P.M.**, le **05/07/2012 à 21:04**

Bonjour,

Quand on prend la signification du sigle Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance, la réponse vient d'elle même...

Il faudrait savoir si vous avez été absent pendant le période ou si vous avez eu la retenue d'un avantage en nature pour les repas fournis par l'employeur...

Par **mikagordo**, le **05/07/2012 à 21:32**

Merci pour cette réponse.

Alors non je n'ai jamais été absent et aucun repas. Pas d'avantage en nature.

Cependant un collègue m'a dit que cela marchait au service (midi et soir)et aussi au pourcentage de client . Plus il y a de monde et mieux nous sommes payés..

Par **P.M.**, le **05/07/2012 à 21:44**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez signé un contrat de travail mais normalement un tel mode de

rémunération n'est pas possible...

Par **mikagordo**, le **05/07/2012 à 21:50**

Oui j'ai pourtant signé un contrat de travail...  
Je reçois ma première fiche de paye demain.

Par **janus2fr**, le **06/07/2012 à 08:23**

Bonjour,  
Est-ce un travail à temps plein ou à temps partiel ?

Par **mikagordo**, le **06/07/2012 à 09:06**

Il s'agit d'un temps plein.  
De début juin à mi août .

Par **P.M.**, le **06/07/2012 à 09:25**

Il faudrait savoir si c'est de début juin ou du 1er juin

Par **mikagordo**, le **06/07/2012 à 10:57**

J'ai commencé le travail le 1 juin.  
J'ai 2 jours de repos par semaine. Je travail de 11h45 à 14h30 puis de 18h00 à 00h30 environ  
Chaque jours

Par **P.M.**, le **06/07/2012 à 20:32**

Bonjour,  
Sans que vous n'ayez la feuille de paie sous les yeux, il me semble vain d'essayer de trouver  
une explication...

Par **mikagordo**, le **08/07/2012 à 23:28**

J'ai travaillé en tout ce mois-ci 149 heures et 13 heures supplémentaires pour ... 948 euros.

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **00:20**

Bonjour,

Si vous avez la feuille de paie, vous devez pouvoir y trouver les explications, sinon, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...